

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2007

MÉDICAMENT - (n° 3062)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 66

présenté par
Mme Gallez, rapporteure
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 21

Substituer à l'alinéa 5 de cet article les deux alinéas suivants :

« IV. – 1° Dans la première phrase, le mot : « il » est remplacé par le mot : « elle ».

« 2° Au début de la deuxième phrase, le mot : « Il » est remplacé par le mot « Elle ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.